Document généré le 24 avr. 2024 17:37

L'Actualité économique

Les problèmes de marché du blé canadien

Guy Brisebois

Volume 31, numéro 2, juillet–septembre 1955

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1002618ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1002618ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)
1710-3991 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Brisebois, G. (1955). Les problèmes de marché du blé canadien. *L'Actualité économique*, *31*(2), 226–261. https://doi.org/10.7202/1002618ar

Tous droits réservés © HEC Montréal, 1955

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Les problèmes de marché du blé canadien

Depuis 1935, l'Ouest et l'Est ont presque toujours été divisés sur la question du blé. Les producteurs réclament l'intervention gouvernementale tandis que les autres contribuables se demandent toujours ce que cette culture leur coûtera.

Il est indéniable que les nombreuses interventions du gouvernement fédéral dans ce domaine ont nécessité la sortie du Trésor de plusieurs millions de dollars. Les problèmes passés et les problèmes actuels occasionnés par les surplus grandissants de blé ont attiré notre attention.

Au cours de ces pages, nous nous proposons, après avoir étudié les principes fondamentaux qui se posent à la base du marché du blé, de dégager les résultats que chacune des différentes formes de distribution du blé, employées depuis 1900, a donnés.[1] Ce travail, croyons-nous, est nécessaire à l'élaboration de toutes solutions aux problèmes du blé.

La production canadienne du blé, dépassant de beaucoup notre consommation, comporte à la base un problème d'équilibre souvent difficile à résoudre, soit celui de trouver les marchés capables d'absorber notre surplus, tout en soutenant la concurrence des grands pays, surtout des États-Unis.

Cette culture tient d'autant plus d'importance dans notre économie que les ventes extérieures de blé constituent 9.5 p.c. de la valeur de nos exportations totales et que, depuis 1949, 26 p.c.

1. Pour une description de la mise sur le marché du blé voir notre article, l'*Actualité Économique*, janv.-mars 1955.

du revenu monétaire provenant de la vente des produits agricoles au Canada proviennent du blé[1].

Cette importance s'accroît du fait que le développement du Canada repose en particulier sur les marchés extérieurs pour la vente de nos produits agricoles, manufacturés et semi-facturés. Une baisse dans nos exportations de blé est toujours susceptible de conduire à des malaises économiques plus ou moins graves.

* * *

Étudions d'abord les éléments fondamentaux du marché du blé, soit la demande et l'offre de cette denrée, pour les voir ensuite évoluer sur un marché de concurrence et sur un marché contrôlé. Nous considérerons, en premier lieu, la demande en rapport avec l'alimentation des hommes, puis avec l'alimentation des animaux; puis enfin nous parlerons très brièvement des usages industriels du blé.

Les besoins de l'homme n'ont pas tous la même limite. Certains atteignent leur point de satiété beaucoup plus rapidement que d'autres. Aussi les dit-on plus ou moins élastiques selon l'éloignement ou le rapprochement de cette limite. Ainsi le besoin de nourriture chez les êtres humains est vite satisfait. À cause de sa capacité et de ses fonctions, l'estomac ne peut absorber qu'une quantité limitée de nourriture.

Le besoin de blé est donc un besoin soumis aux exigences de la nutrition de l'homme et le blé devient un bien plutôt inélastique. En conséquence, une fois l'appétit des consommateurs satisfait, ce n'est pas une baisse du prix du blé qui les portera à en manger davantage.

Les individus qui ont adopté cette denrée comme base de leur alimentation, en consomment presque toujours la même quantité annuellement. Quelle que soit la chute des prix, ils n'en consommeront pas plus. Si le prix monte de quelques sous, ils se priveront probablement d'autres biens pour s'accorder leur portion quotidienne de pain. Cependant, à un certain prix, ils trouveront cet aliment trop coûteux et alors restreindront leur consommation de pain de blé pour se tourner vers un bien de substitution, par

1. D'après la *Revue Statistique du Canada*, supplément 1953, tableau 39; mai 1954, tableau 39.

exemple le pain de seigle, si ce dernier se vend à meilleur prix. Toutefois, disons que pour la majorité des gens, le prix peut varier d'une assez bonne marge sans amener de changement dans la quantité consommée.

À ces modifications éventuelles sur de courtes périodes, s'opposent les modifications tendancielles manifestes sur une longue période. D'une année à l'autre, on peut difficilement constater et déceler l'importance des variations momentanées de la demande. Sur une courte période, les changements semblent s'annuler. Seul un retour sur le passé nous fait mieux saisir une tendance. Il faut toutefois se mettre en garde contre toute méprise et ne pas tabler seulement sur l'augmentation des achats de blé d'un pays consommateur: une augmentation de la population peut fort bien justifier cet accroissement. Donc la consommation du blé per capita fournit une donnée plus probante.

Si nous examinons les statistiques de la consommation alimentaire mondiale per capita de 1904 à 1939, nous constatons une consommation annuelle variant de 2.81 boisseaux à 2.56. Les

Graphique I

Tendances de la consommation per capita du blé, 1904-1939[1]

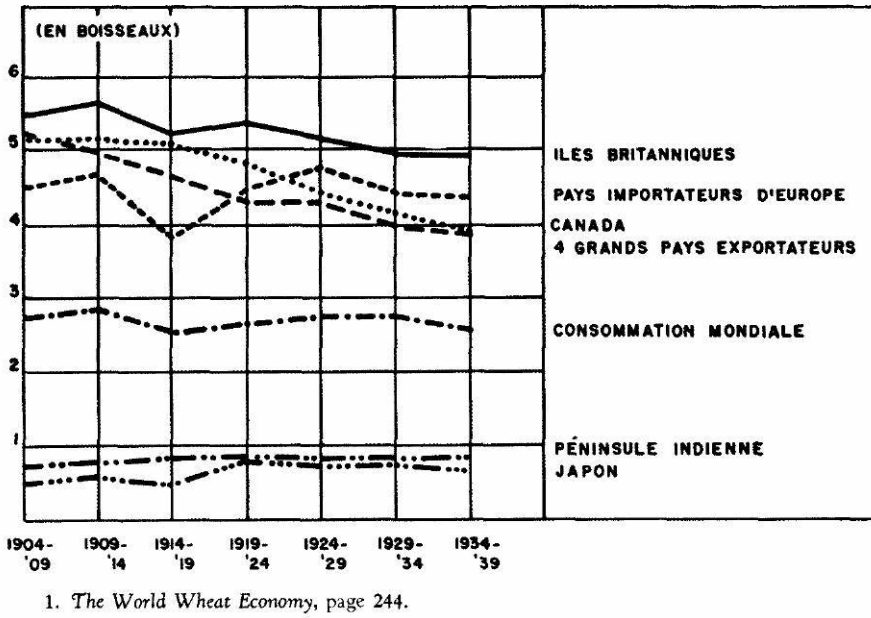

1. *The World Wheat Economy*, page 244.

légères hausses et baisses, au cours de cette période, tendent à atténuer cette variation de 0.25 boisseau. Aussi pouvons-nous conclure que la consommation humaine per capita est plutôt stationnaire dans le monde, ou mieux inélastique en général.

Cependant, il n'en est pas ainsi de tous les pays pris en particulier. On décèle une tendance à la baisse chez les quatre grands pays exportateurs. Malgré les nombreuses fluctuations de 1904 à 1939, les pays importateurs d'Europe maintiennent une consommation stable. Les pays orientaux, tels le Japon et les Indes, manifestent une légère augmentation, quoique la consommation per capita y reste encore très inférieure à la quantité moyenne mondiale per capita.

Il est admis que les pays grands producteurs de blé et les pays fortement industrialisés tendent à diminuer leur consommation de blé tandis que les pays qui, peu à peu, s'industrialisent sont amenés à manger plus de blé. On estime que la consommation japonaise est trois fois plus forte de nos jours. La longue occupation américaine après la dernière guerre, les mauvaises récoltes de riz depuis 1947 et le développement de l'industrie nipponne n'ont pas été sans jouer un grand rôle dans cet accroissement. Il est quasi impossible de dire lequel de ces trois facteurs a été prédominant dans ce phénomène. Quant aux Indes, nous aurons l'occasion d'en parler plus loin.

La consommation canadienne per capita, montre une baisse très prononcée depuis 1904. De 5.11 boisseaux en 1904-1909, la consommation est passée à 3.98 en 1934-1939. Actuellement, elle n'est que de 3.62 boisseaux[1]. Ce phénomène a plusieurs causes, notamment le rapide développement de l'économie canadienne dans la première moitié du XX^{e} siècle et surtout durant les deux ou trois dernières décennies. L'indice de la production industrielle canadienne est passé de 85.6 en 1935, à 232.9 en 1952[2]. La hausse du niveau de vie des Canadiens, qui s'ensuivit, leur a permis de se servir de leurs revenus croissants pour diversifier leur alimentation.

Au nombre des facteurs très secondaires, mentionnons les recommendations des médecins qui rendent le pain de blé respon-

1. D'après un arrangement de données statistiques, tirées de *Grain Trade Year Book*, 1952-53.
2. *Revue Statistique du Canada*, supplément 1953, page 5.

sable de plusieurs maladies intestinales et tentent d'en faire diminuer la consommation. La mode féminine joue encore dans ce sens, faisant du pain une cause d'obésité. Le même phénomène existe aux États-Unis.

Historiquement, peut-on conclure, une élévation du revenu des gens contribue à accroître la consommation de blé. Cependant cet accroissement a des limites: à partir d'un certain niveau de vie, les gens ont tendance à manger des mets plus raffinés, tels les viandes et les friandises. Parfois cette diminution de pain peut être compensée par une consommation plus grande de pâtes alimentaires. Toutefois ces diversifications, relevant d'une foule de circonstances, ne sont pas instantanées. Elles ne se produisent ordinairement que sur une longue période.

En résumé, en dépit des modifications particulières de pays à pays, la demande générale de blé per capita pour l'alimentation des hommes reste plutôt inélastique. Il ne faudrait pas devant ces constatations tirer des conclusions trop pessimistes. Si la demande per capita est à peu près inélastique, il reste que l'accroissement actuel de la population, le grand nombre de pays sous-développés et sous-alimentés et l'amélioration du niveau de vie en Europe sont des facteurs plausibles de l'accroissement de débouchés pour les pays exportateurs de blé.

Il n'en va pas de même du blé servant à la nourriture des animaux. À un certain prix, les producteurs qui s'adonnent à l'élevage se servent du blé pour leurs bestiaux. Il faut cependant que le prix du blé soit inférieur à celui des autres denrées qui peuvent s'y substituer ou, tout au plus, égal. Autrement les producteurs se serviront des autres céréales, en dépit de la supériorité du blé dans l'alimentation des animaux.

Au contraire de la consommation humaine, la courbe du blé pour la pâture des animaux ne varie que si le prix des différents substituts sont plus ou moins élevés que le prix du blé.

Un gros surplus de blé amenant une baisse du prix pour en favoriser l'écoulement, ou encore un surplus ou une récolte de qualité très inférieure, facilitent ce transfert dans la répartition des usages du blé. Ainsi, il ne serait pas surprenant de voir une bonne partie de la récolte de l'année dernière servir à l'alimenta-

tion des animaux, car la majorité du blé est de qualité inférieure, ayant été durement éprouvé par la pluie et la rouille.

Quant au blé servant aux usages industriels, seule une très faible quantité sert à cette fin. Les exigences du coût de production des produits finis en règlent la demande. En général, l'influence de cette consommation sur la demande du blé est plutôt infime, vu le prix relativement élevé de cette céréale, qui en limite les usages.

* * *

Comme à toute demande correspond une offre plus ou moins parfaite, voyons maintenant les relations qui existent entre la demande et l'offre du blé.

Cette dernière relève de trois facteurs principaux. En premier lieu, un facteur soumis à la volonté des producteurs, la superficie emblavée. Il est évident qu'une superficie plus étendue favorise une récolte plus grande. Le deuxième facteur dépend indirectement du producteur, les progrès scientifiques. La mécanisation rend possible de plus grandes moissons avec une dépense moins forte de travail humain. Les recherches pour la création de nouveaux types de blé plus résistants tant à la température qu'aux insectes et aux maladies végétales et aussi de meilleure qualité, peuvent favoriser l'augmentation des récoltes. Les méthodes de culture, telles la pratique de la rotation des sols et l'utilisation des engrais, peuvent jouer également un rôle important dans l'accroissement des rendements du blé. Le troisième facteur et, sans contredit, le plus important, les conditions atmosphériques, échappe totalement au producteur puisque la température fait varier les récoltes indépendamment des tentatives de ce dernier.

Ces trois facteurs rendent très difficiles, sinon quasi impossibles, les prévisions justes de l'offre d'une année à l'autre. On peut diminuer les emblavures, mais la température peut intervenir en sens inverse et annuler les effets de cette pratique. Le cas est fréquent: en 1942, avec une réduction des emblavures de 7 millions d'acres, le Canada a connu une récolte quasi égale à celle de 1940. La même situation s'est répétée de 1950 à 1952; sans guère de modifications dans les superficies, les récoltes ont varié de 461 millions de boisseaux à 675 millions. L'utilisation des méthodes

scientifiques peut à son tour donner de piètres résultats, si elle est entravée par la nature.

L'an dernier, avec une superficie quelque peu inférieure à celle des années précédentes, nous n'avons eu qu'une récolte de 300,000,000 b. comparativement à 465,259,000 b., la récolte moyenne de 1944 à 1953. À cause de la température inclémente et de la rouille, les rendements ont baissé de 18.2 à 12.3 b. à l'acre.

Toutefois pour diminuer la production de blé, le moyen le plus utilisable est de recourir à la réduction des emblavures. Même si le premier essai se révèle sans résultat par suite des conditions climatiques très favorables, une année portant l'autre, cette pratique atteint quasi toujours son but. À la suite de ces constatations, on peut conclure qu'une très grande élasticité caractérise l'offre. Toutefois, cette élasticité n'est pas parfaite, vu l'influence des facteurs extérieurs qui échappent aux producteurs et, aussi, vu certaines limites circonstancielles. Elle peut parfois être moins extensive que répressive. L'accroissement de l'offre, en effet, est souvent conditionné par la disponibilité des terres à blé, par les rendements décroissants des grandes cultures et par le prix de revient de cette production.

* * *

Cet exposé de ces deux aspects du marché du blé, l'offre et la demande, nous facilitera la compréhension de leur comportement tant sur le marché libre que sur le marché contrôlé.

À une demande plutôt prévisible correspond une offre qui ne l'est pas. Aussi l'attitude des producteurs de blé sur le marché libre variera-t-elle beaucoup devant ces inter-relations selon les circonstances. La demande de blé est lente à s'accroître, vu sa relation avec le nombre des consommateurs et le niveau de vie de ces derniers. L'offre, quoique ordinairement très flexible, n'influence que faiblement celle-ci.

Ces constatations très élémentaires nous permettent de mieux comprendre les fluctuations du prix du blé au cours des trois dernières décennies. Un accroissement des récoltes augmente l'offre, et comme la demande ne varie pas au même rythme, le prix du blé tend à baisser. Par contre, si l'inverse se produit, i.e. ad-

venant une baisse subite de l'offre, le prix du blé monte immédiatement. Tout déséquilibre fait fluctuer le prix. Une hausse permanente est susceptible d'attirer de nouveaux producteurs, s'il y a des terres disponibles ou encore de susciter une augmentation de la production. Nous retrouvons là l'application du théorème de Cobwell: «Les producteurs tendent à fonder leurs prévisions sur le prix présent sans s'arrêter aux résultats futurs.» Plus la période des prix élevés durera, plus cet attrait sera fort. Ces résultats occasionneront probablement des changements dans l'offre et le prix aura de nouveau tendance à baisser. Les producteurs qui n'ont pas des terres à rendement suffisant se ressentiront de cette baisse dans leurs revenus. Ils seront tentés de se tourner vers d'autres cultures à moins de consentir à produire un blé peu rémunérateur. Cette diversification ne peut être l'oeuvre d'une seule année, car les producteurs, dans les périodes d'avilissement des prix, espèrent toujours la venue des bonnes années.

Cet espoir des années meilleures rend très difficile la prévision de leurs réactions. À maintes reprises, on a pu constater qu'une baisse continue du prix du blé, plutôt de décider les producteurs marginaux et sous-marginaux à se retirer du marché, a souvent eu une toute autre influence. Ces derniers, voyant leurs revenus dégringoler, ont accru leurs emblavures, afin de compenser une baisse de prix par une augmentation prononcée de la quantité vendue. Malgré la chute des prix qui se faisait sentir depuis 1929, les producteurs n'ont pas moins continué à accroître leurs emblavures durant les années les pires de la crise. Il va sans dire que loin d'améliorer la situation, cette pratique est tout à fait dommageable. Tôt ou tard, elle décidera les fermiers à se retirer du marché ou à changer leur attitude, si des circonstances exceptionnelles, telles une guerre, une série de faibles récoltes ou une intervention gouvernementale ne viennent pas rétablir l'équilibre. En temps normal, seule une réduction des emblavures peut rétablir le marché à son niveau antérieur.

À ces fluctuations annuelles viennent s'ajouter les fluctuations saisonnières. On comprend facilement que durant les mois de récolte plus l'offre est grande moins le prix est rémunérateur. Durant l'hiver et le printemps, la diminution de l'offre causée par l'épuisement des stocks tend à faire augmenter le prix du blé.

En présence de ce caractère aléatoire du marché du blé, les producteurs ont été attirés par les opérations à terme.

Cette méthode comporte une protection pour le producteur. En acceptant tel prix à l'avance, il se protège contre une baisse plus prononcée des prix qui pourrait se produire si les récoltes dépassaient les prévisions. Cette méthode lui permet aussi d'échelonner sur plusieurs périodes l'acquisition de son revenu, ce qui en rend plus facile l'administration. Mais il y a aussi l'éventualité d'une hausse du prix et, alors, le producteur n'y peut rien. Toutefois, il reste qu'il s'est protégé contre le pire.

La difficulté de prévoir juste, inhérente au système, est conditionnée par la présence des spéculateurs professionnels sur le marché. Ces derniers ne cherchent qu'à réaliser des profits sur leurs transactions. La concurrence qu'ils se livrent entre eux, incite les uns à vendre pour ne pas perdre, si la situation s'assombrit, les autres à acheter dans l'espoir d'un gain. Toutefois, ces multiples échanges tendent à régulariser les prix. Une année portant l'autre, les pertes et les gains, en général, s'annihilent souvent.

À cette méthode du marché libre, ou mieux du producteur individuel sur le marché, s'est substituée l'association de plusieurs producteurs. Individuellement, les producteurs se trouvent la plupart du temps défavorisés. Comme le blé est souvent acheté en grosse quantité par des compagnies ou des représentants importateurs, le producteur moyen n'est pas en mesure de discuter de prix sur un pied d'égalité. Il est vrai que les gros producteurs ne rencontrent pas cette difficulté, mais ils ne sont qu'en minorité ordinairement.

Le recours à l'association présente de gros avantages pour les producteurs. Grâce à un organisme coopératif, ceux-ci peuvent traiter avec les acheteurs d'égal à égal. De plus, cette formule peut leur rendre de nombreux services tant du côté de la vente que de l'entreposage. D'abord, le groupe est plus en mesure d'envoyer lui-même des représentants outre-mer pour convaincre les importateurs: cette tactique de vente reste le meilleur moyen de concurrencer les autres pays producteurs qui se présentent sur le marché mondial. À cet avantage, ajoutons les facilités d'entreposage. De plus, le principe de la répartition des dépenses entre les

membres rend possible la réduction de tous les frais inhérents à la vente. Toutefois, le rôle primordial de l'association reste le contrôle de l'offre. Le pool peut écouler son blé en fonction de la situation du marché. Il est plus en mesure de juger de cette situation, puisqu'il n'est pas dans le même cas que le petit producteur, qui vend soit à cause de besoins pécuniaires immédiats soit par crainte de ne pas pouvoir liquider sa récolte. Les producteurs marginaux trouvent dans cette façon de procéder un moyen plus satisfaisant de concurrencer les gros producteurs ou ceux qui sont plus favorisés.

La formule coopérative présente d'autant plus d'attrait pour les producteurs qu'elle donne droit en plus du paiement initial, lors de la livraison, à la répartition des profits une fois la saison terminée. Notons aussi que le pool, tout aussi bien que le producteur, peut utiliser les méthodes de vente au comptant et de vente à terme.

Les producteurs de l'Ouest, la crise venue, ont réprouvé le système des pools. Il faudrait se garder cependant de les blâmer même si de 1924 à 1928, il n'a pas connu tous les résultats espérés, en particulier celui d'aplanir les fluctuations saisonnières du marché. En fait, la disparition de ces fluctuations est impossible en régime de concurrence, car il y a toujours concurrence entre les diverses associations de producteurs: et cette lutte est activée par les gros producteurs qui souvent ne se trouvent pas membres de ces dernières.

Quant à l'insuccès des pools en 1929, plusieurs circonstances ont joué contre eux. Notons en particulier le manque de prévision des dirigeants et l'inexistence d'un programme de production. D'ailleurs, la crise a pris tout le monde par surprise et il ne faut pas tenir grief aux pools de ne pas l'avoir prévue.

En définitive, nous croyons que, dans des circonstances normales, ou mieux sur un marché normal, l'association des producteurs demeure encore le moyen le plus recommandable pour la sauvegarde de la rentabilité et des intérêts des producteurs.

À ce régime de concurrence qu'a connu le marché canadien de 1900 à 1917 et de 1920 à 1935, s'oppose le marché monopolisé, contrôlé par l'État. Le contrôle du marché du blé, tel que les

gouvernements l'exercent ordinairement, peut être admissible ou répréhensible selon les circonstances.

Sur un tel marché du blé, les producteurs se voient virtuellement protégés contre les perturbations dans les prix. Que les débouchés soient satisfaisants ou non, ils sont assurés de recevoir un prix minimum garanti pour leur blé. Si le marché n'est pas totalement monopolisé, ils ont la faculté de vendre sur le marché libre, quand ce dernier les favorise; sinon ils se tournent vers l'agence de contrôle. Inévitablement, naît alors en eux un sentiment de sécurité qui les porte souvent à l'insouciance. Voilà probablement le pire danger du contrôle gouvernemental.

S'il arrive que le prix garanti excède le coût de production et leur laisse une marge de bénéfices, les réactions ne seront peut-être pas les mêmes pour tous les intéressés. Les producteurs qui jouissent d'une rente à cause du fort rendement de leurs terres seront peut-être satisfaits du prix qu'ils reçoivent. Ceux dont le rendement est inférieur ou marginal essayeront par tous les moyens de se constituer un revenu plus substantiel en jouissant du profit possible sur un plus grand nombre de boisseaux livrés. Cette pratique est d'autant plus plausible qu'ordinairement le prix garanti est fixé avant le début des semences et souvent sans contrôle des emblavures. Il en résulte alors un accroissement de la production qui conduit souvent à la surproduction. Il appert que la fixation du prix garanti est excessivement difficile, vu les difficultés de prévision des rendements, ceux-ci étant à leur tour conditionnés par la qualité variable des sols.

Au Canada, en plus du prix garanti, le producteur jouit de la répartition des bénéfices d'opération. C'est en somme le principe coopératif sous l'égide de l'État. Par contre, ce sont les contribuables qui se répartissent les déficits. Cette assurance d'un prix garanti et l'espoir de versements additionnels amènent les producteurs à ne considérer que le marché contrôlé et à dédaigner toutes les autres formes de marché, lors même que l'association leur donnerait autant d'avantages si ce n'est le risque de partager les pertes entre les membres.

Dans les années excédentaires, le contribuable ne se plaint pas, mais les années déficitaires lui causent plus d'inquiétude. Le gouvernement doit alors combler les déficits à même les fonds

publics. On risque alors de faire retomber sur les contribuables la responsabilité de l'insouciance des producteurs.

Ce qui est grave, c'est qu'une fois le gouvernement engagé dans ce domaine, les producteurs, s'ils sont suffisamment nombreux, peuvent recourir à leur influence politique pour lui forcer la main. Seule alors une politique énergique peut dégager le gouvernement d'une telle impasse. Cependant, une telle rupture engendre une foule de difficultés: l'expérience, une fois tentée, crée un précédent et une certaine hantise chez les producteurs, qui malgré tout restent confiants que le gouvernement interviendra encore dans les moments critiques.

Est-ce à dire qu'il faille rejeter en bloc toute intervention gouvernementale? Il se présente parfois des circonstances exceptionnelles, où l'intérêt général exige cette façon d'agir. Souvent c'est la seule solution de nature à maintenir le pouvoir d'achat des producteurs, éviter une crise ou garder les producteurs sur leurs terres quand la rentabilité est en danger à cause des fluctuations prononcées vers la baisse sur un marché en désarroi.

Un bref historique du commerce du blé au Canada nous permet de vérifier les résultats que nous venons de décrire théoriquement. Après une période de difficultés, les producteurs individuels s'associèrent peu à peu. De 1917 à 1920, le gouvernement fit sa première apparition sur le marché du blé. De 1920 à 1935, ce fut le tour des pools, qui enfin cédèrent devant le monopole d'État établi en 1935. Voici quels événements importants se sont déroulés de 1917 à 1920 et de 1935 à 1953, c'est-à-dire en somme les périodes où l'intervention gouvernementale s'est fait sentir.

La première intervention en 1917 était, pouvons-nous dire, justifiée par les circonstances. C'était la guerre et il fallait écouler le surplus croissant de blé, qui aurait pu porter atteinte à notre économie.

Cependant les résultats allaient avoir de très grandes répercussions. Durant cette période, les producteurs connurent une grande prospérité. En 1920, ils reçurent 2.63 dollars le boisseau pour leur blé, prix jamais atteint auparavant au Canada. Naturellement ils attribuèrent leur prospérité au contrôle gouvernemental du marché du blé.

La preuve évidente de cette réaction est manifeste. Dès que le gouvernement eut aboli la première Commission canadienne du Blé, soit le 17 août 1920, et que la Bourse eut repris ses activités, le prix du blé commença à décliner pour se stabiliser à 1.00 dollar en septembre 1922; les producteurs demandèrent alors au gouvernement fédéral de rétablir son contrôle. Devant son refus, les producteurs maugréèrent et tinrent le gouvernement responsable de cette chute subite du prix du blé. C'était évidemment aller beaucoup trop loin, car toute l'économie passait alors par une période de rajustement (1920-1923), conséquence du grand conflit des années précédentes. De plus, plusieurs facteurs jouèrent alors contre les producteurs canadiens. La réapparition des pays de l'hémisphère-sud dans le commerce international du blé accrut la concurrence et rendit plus difficile nos ventes. Les difficultés monétaires d'alors n'étaient pas non plus de nature à aider le commerce d'exportation pour tous les pays. Mais un des facteurs les plus importants reste la politique de culture intensifiée du blé pratiquée dans plusieurs pays d'Europe pour refaire les cultures dévastées par la guerre et pour se constituer une récolte solide de cette denrée essentielle.

Il reste tout de même qu'il eut été préférable, au lieu de dissoudre subitement la Commission canadienne du Blé, de retirer le contrôle graduellement. Les variations du prix du blé se seraient produites mais probablement moins prononcées. Cela d'ailleurs aurait aussi été un moyen de combattre la tendance des producteurs à accroître la superficie emblavée, comme ils l'ont fait de 1921 à 1924.

C'est à la suite de ces événements que sont nés les pools. Déjà en 1927, ils avaient acquis une grande popularité auprès des producteurs. Ayant réussi à acheter 53 élévateurs et en disposant de 20 autres, ils servaient très bien les intérêts de leurs membres. De 1926 à 1930, ils manipulèrent 50 p.c. de la récolte de l'Ouest.

Durant la période de 1920 à 1929, malgré les années défavorables de 1920-1924, le Canada fournit 63 p.c. des exportations du blé en provenance de l'Amérique du Nord. En 1926, le blé devint la première denrée de notre commerce extérieur. Plus de 71 p.c. des revenus des gens de la Prairie provenaient du blé. C'est donc dire qu'à l'époque des pools, le blé détenait une place pré-

pondérante dans notre économie. Sans aller jusqu'à dire que c'était à cause des pools, il reste qu'ils ont sûrement eu une influence favorable.

Cette prospérité fut cependant éphémère. Le surplus de blé et les abondantes récoltes des années 1927-1929 allaient bientôt causer le malheur des gens de la Prairie. Notons qu'en 1929 le report mondial du blé excédait de 50 p.c. le surplus moyen de 1923-27. Dès 1930, les pools connurent un déficit de 24.3 millions de dollars.

De nouveau les producteurs se tournèrent du côté du gouvernement. À la suite des gouvernements provinciaux qui couvrirent le déficit des pools, le gouvernement fédéral fit sa part et nomma M. MacFarland, président de l'Agence Centrale de la Distribution du Blé. Malgré tous ces efforts, le prix du blé baissa si bien qu'il atteignit $0.42 en 1932. Notons que, toujours, les superficies emblavées étaient à la hausse.

L'Ouest était devenu pauvre. Les revenus des producteurs passèrent de 441 millions en 1928 à 90 millions en 1931 et à 109 millions en 1933. En 1935, malgré tous les efforts entrepris, ils ne se chiffraient que par 142 millions, soit trois fois moins qu'en 1928.

Aussi, en 1935, le gouvernement rétablit la Commission canadienne du Blé. À l'introduction du bill, en Chambre, cette mesure fut préconisée comme permanente, mais les débats et le vote décidèrent que cette intervention n'allait être que temporaire. Pourtant 19 ans ont passé et la Commission canadienne du Blé n'est pas encore dissoute.

De 1935 à 1943, la situation des producteurs s'améliora. Ils avaient le choix entre le marché libre à prix fluctuant et le marché contrôlé avec prix fixe et possibilité d'excédents supplémentaires. Le prix du blé se rajusta à un niveau supérieur à celui de la crise. Il faut bien l'avouer, ce rajustement ne s'est fait en grande partie que grâce à une série de mauvaises récoltes (1936-1937) qui nous ont permis de disposer des surplus accumulés durant la crise.

Au cours de cette période, il y eut l'enquête royale sur les problèmes du blé. Des conclusions de cette dernière, nous n'en retiendrons qu'une, parce qu'elle reste véridique même de nos jours:

«In the course of time, our producers may find it to their advantage to devote their activities, in a larger degree than at present, in some other form of agricultural production.»

De 1900 à 1933, de nombreuses erreurs ont été commises dans l'organisation de la production du blé canadien. Et ce sont les guerres ou les mauvaises récoltes qui sont venues rétablir un peu la situation, mais il reste absurde de tabler toujours sur ces événements. La leçon aurait dû porter fruit.

Le début de la décennie 1940 fit vite oublier cette leçon et les recommandations de la Commission royale d'Enquête sur les problèmes du blé. La théorie allait une fois de plus être rejetée. Dès l'annonce de la guerre, les producteurs se lancèrent dans la production, sans penser aux difficultés que comporterait le marché en période de guerre. Les stocks de nouveau s'accumulèrent et le problème de l'entreposage se fit sentir dans toute son âpreté. Le gouvernement dut alors agir: il versa des subventions à la non-production du blé. Contrariés, les producteurs, forts de leur influence politique, demandèrent comme compensation une hausse du prix du blé. Le gouvernement fédéral, inquiet devant la tournure des événements internationaux et craignant pour le sort des producteurs de l'Ouest acquiesça à leur requête. Puis une période de subventions commença, dont les résultats financiers apparaissent au tableau I.

Malgré toute cette aide, l'Ouest mit du temps à se relever. En 1941, le revenu des agriculteurs n'était que de 212 millions de dollars contre 142 millions en 1935. Quant au revenu moyen de 1935-1941, il se chiffrait par 163 millions contre 379 millions de 1926-1929.

Entre-temps, on avait fait une grande campagne dans tout le pays, afin d'augmenter la production du porc pour les approvisionnements de l'Angleterre. Quelques producteurs de l'Ouest, alléchés par cette propagande et par le maintien d'un écart favorable entre le prix du lard et celui du blé s'adonnèrent à l'élevage. C'est ainsi que l'Ouest, en 1944, fournit 65 p.c. des porcs vendus au pays, soit 5,688,000 têtes contre 1,548,000 en 1939, alors que sa part n'était que de 43 p.c.

Le 22 septembre 1943, le gouvernement monopolisa le commerce du blé canadien dans les mains de la Commission canadienne

Tableau I

Aide financière apportée aux producteurs de l'Ouest, années civiles 1939-1951[1]

Années civiles	Loi de la réduction des emblavures	Loi pour le revenu des fermes de la Prairie	Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculteur dans les provinces des Prairies
	(en milliers de dollars)		
1939	–	–	1,686
1940	–	–	9,691
1941	24,412	864	6,202
1942	22,789	18,034	14,540
1943	31,015	84	315
1944	9,505	5	8,363
1945	822	–	5,616
1946	112	–	16,838
1947	–	–	11,577
1948	–	–	20,746
1949	–	–	17,628
1950	–	–	13,806
1951	–	–	10,356

du Blé. Ayant donné son adhésion au Fonds de l'Aide Mutuelle, Ottawa crut que c'était la mesure la plus efficace pour s'assurer les disponibilités nécessaires à l'accomplissement de ses obligations. Ce Fonds devait voir à la répartition des demandes de blé entre les pays exportateurs. C'était aussi un moyen de rendre moins lourde aux contribuables cette assistance aux pays éprouvés. Le prix croissant du blé aurait rendu cette entente plus onéreuse pour tous les Canadiens. Désormais le contrôle des approvisionnements de blé des acheteurs subventionnés devenait plus facile et plus économique. Les minoteries et les boulangeries recevaient des subventions, depuis 1942, à cause du plafonnement des prix du pain et de la farine. C'était aussi une prévention contre toute éventualité, car le prix du blé avait atteint un sommet artificiel, malgré l'accumulation de surplus tant au Canada que chez les autres pays exportateurs. De mars à septembre 1943, le prix avait grimpé de 92 cents à 1.21 dollar.

Puis le 19 septembre 1945, Ottawa fixe le prix du blé exporté à 1.55 dollar afin de ne pas abuser des pays importateurs: la forte

1. *Federal Agricultural Assistance Programmes*, Canada 1900-1951, pages 14a et 73.

demande régulière de céréales panifiables de même que celle qui était spécialement occasionnée par la guerre, tout autant que la sécheresse qui sévissait alors dans les pays d'Europe et dans l'Afrique du Nord auraient probablement aggravé la situation mondiale du blé et fait monter le prix à un niveau très élevé.

Puis vint la signature du contrat avec l'Angleterre pour la vente du blé du 1er décembre 1945 jusqu'au 30 avril 1946, contrat qui fut prolongé jusqu'en 1950. Vu les prix peu rémunérateurs du blé vendu en vertu de ce contrat, le gouvernement versa subséquemment aux producteurs une subvention de 65 millions pour les dédommager des pertes encourues. La Commission eut aussi à couvrir un déficit de 5 millions de dollars.

En dépit des protestations de la United Grain Growers, le Canada entre dans l'Accord International de 1949. Après 25 années de tentatives de toutes sortes, c'était le deuxième traité international à être signé. Toutefois, même si ce deuxième accord a été un succès, on peut douter du résultat de l'Accord suivant, celui qui est en cours, vu la tendance des pays importateurs d'augmenter leurs emblavures, l'accumulation des stocks qui se fait sentir presque partout, le retrait de l'Angleterre et de quelques autres pays, tel l'Italie. En prenant cette attitude, l'Angleterre a vivement ébranlé l'Accord International. L'avenir nous dira si son influence a été néfaste ou non.

Pendant qu'Ottawa se débat avec son blé, les producteurs ensemencent et sont assurés de vendre au monopole d'état leurs récoltes. Depuis 1945, ils ont reçu un prix moyen de 1.83 dollar, résultat qui, sans les satisfaire pleinement, leur laisse l'espoir que l'intervention gouvernementale dans ce domaine se prolongera.

* * *

Essayons maintenant de tirer quelques réflexions de ces événements.

L'intervention de 1930 et de 1935 était absolument nécessaire à cause de la baisse du revenu des producteurs de l'Ouest, amorcée en 1928 et se prolongeant jusqu'en 1933. La situation précaire des producteurs menaçait de faire péricliter l'économie nationale, qui ne s'était pas encore remise du marasme économique de 1929-1933.

Car il ne faut pas oublier que si l'Est se développe, ce n'est pas sans l'aide de l'Ouest. Une crise momentanée dans cette dernière région engendre une baisse dans les achats des producteurs. L'Est s'en ressent aussitôt par des ventes à la baisse et par l'accumulation de surplus de marchandises. Dans de telles circonstances, on ne peut éviter l'intervention gouvernementale dont, cependant, le mode d'application peut laisser place à discussion.

Quant aux nombreuses subventions versées aux producteurs, il est inutile de dire que les critiques ont été nombreuses. Ces sommes s'élèvent à plus de 345 millions de dollars au cours de la période 1935-1951. Le tableau qui suit donne le détail de cette aide.

Tableau II

Sommes versées par le gouvernement fédéral aux producteurs de blé de l'Ouest (1935-1951)

Déficits de la Commission canadienne du Blé:	
Récoltes de 1935 et 1936	$11,908,000
Récolte de 1938	61,281,000
Récolte de 1939	8,816,000
Loi sur l'égalisation de la récolte de 1930	6,521,000
Loi ayant pour objet la réduction des emblavures	86,388,000
Loi pour le revenu des fermes de la Prairie	18,998,000
Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans la Prairie	79,500,000
Subventions pour dédommager les producteurs des pertes subies durant l'Accord Angleterre-Canada	65,000,000
Déficit de la Commission canadienne du Blé, 1945 à 1950	5,236,000
Total	$343,648,000

Il est compréhensible que de 1935 à 1939, l'agence gouvernementale ait subi des déficits considérables. À première vue, ces montants sont, il faut l'avouer, très surprenants. Mais, avant de porter un jugement, il faut se demander ce qu'il serait advenu de notre économie sans cette aide.

En fait, malgré la reprise progressive des affaires, notre économie à cette époque n'avait pas encore assez de stabilité pour supporter une autre crise dans l'Ouest. Ce n'est qu'à partir de 1939 que le revenu net au coût des facteurs a dépassé le niveau de 1928. Il valait sans doute mieux relever l'Ouest que de compromettre notre équilibre économique.

Mais peut-être pouvons-nous reprocher au gouvernement l'absence de politique rationnelle à l'égard du blé. Certains effets

nocifs de son intervention durant la première guerre étaient évidents : la tendance des producteurs à accroître leurs emblavures était remarquable de 1924 à 1928. L'accumulation des stocks à partir de 1924, à elle seule, aurait pu laisser entrevoir la gravité du problème qui prenait naissance. Rien ne fut fait, alors qu'Ottawa, en agissant promptement, aurait pu obvier à la catastrophe de 1929-32 ou tout au moins en atténuer les effets.

La loi pour venir en aide à l'agriculture dans la Prairie, tout en apportant l'assistance aux producteurs, visait à faire renaître en eux le souci de leur responsabilité et la nécessité de s'aider eux-mêmes[1]. Elle exigeait, en effet, leur contribution monétaire et ne garantissait un dédommagement que sur la moitié de la terre cultivée. Elle tendait aussi à encourager la culture diversifiée sur les terres à bas rendement en blé, en faisant comparer aux producteurs l'aide maximum qu'ils pouvaient escompter au revenu qu'ils pouvaient espérer d'une autre culture que celle du blé. Il est dommage qu'elle n'ait pas été plus spécifique sur ce point. Cependant, cette loi ne constituait pas moins une invitation à produire pour ceux qui avaient des rendements satisfaisants, puisqu'elle portait sur un maximum de 200 acres, ce qui permettait au producteur d'ensemencer 400 acres avec la garantie d'une sécurité relative. Nous avons raison de croire que c'est ce dernier résultat qui se dégageait surtout de cette législation, alors que l'inverse aurait été nécessaire. D'ailleurs, cette conclusion, nous la trouvons dans la pensée du ministre de l'Agriculture de l'Alberta qui disait que le gouvernement cherchait à stimuler davantage la production du blé[2]. Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Gardiner lui-même, ne craignit pas de laisser entendre qu'il était bon d'agir de la sorte pour avoir des producteurs dans l'Ouest qui produiraient les denrées alimentaires qui, non seulement, contribueraient sensiblement à notre commerce mais qui serviraient essentiellement à la conservation de ceux qui, dans un avenir prochain, seraient peut-être appelés à défendre notre pays et les pays d'Europe[3].

---

1. F.-A. Angers, *L'Actualité Économique*, « Le blé et notre politique agricole fédérale, » juin-juillet, 1939, page 242.
2. D.-A. MacGibbon, *The Canadian Grain Trade*, Tome II, page 52.
3. F.-A. Angers. *L'Actualité Économique*, « Le blé et notre politique agricole fédérale », juin-juillet 1939, page 243.

L'autre loi qui retient le plus notre attention est celle qui était destinée à la réduction des emblavures. L'incitation à accroître la production pour répondre aux besoins urgents de la guerre occasionna deux fortes récoltes, celle de 1939 et celle de 1940. Comme l'expédition du blé était entravée par les dangers de la navigation océanique, l'Ouest dut accumuler d'abondants stocks de blé en 1941, 1942 et 1943.

Cependant, à côté des faibles demandes de blé, on constatait de grands besoins de viandes; le gouvernement profita alors des circonstances pour stimuler la production des porcs et réduire les emblavures. Son intention était louable puisque du même coup il résolvait le problème du blé et activait une autre production.

Toutefois, ce sont les contribuables qui ont supporté le poids de cette politique. Quant aux producteurs, plusieurs reçurent des subventions sans avoir à produire de blé. Certains jouirent même de deux sources de revenus: la subvention à la non-production et le fruit de leur travail dans l'élevage des porcs. Nous croyons qu'on aurait pu éviter cette situation tout en versant des subventions moins fortes. Les producteurs marginaux auraient alors été éliminés plus facilement. Les conditions favorables du marché du porc auraient pu alors les attirer tout autant.

En dépit de ces constatations, il reste qu'il n'est pas facile de diversifier les cultures dans l'Ouest. La production du blé exige une mise de fonds assez considérable, parce qu'elle demande un équipement très coûteux. Et si l'importance de l'équipement est en rapport avec la superficie emblavée, il reste que même l'équipement d'un petit producteur demande une mise de fonds appréciable. Comme ces immobilisations ne peuvent pas toujours servir entièrement à une autre culture, cela constitue un premier obstacle financier au changement de culture.

Les producteurs qui ont des terres à faible rendement en blé seraient ceux qui normalement devraient modifier leur culture. Mais même ceux-là hésitent à s'engager dans une voie nouvelle, où ils ne trouveront pas la même sécurité que comme producteur de blé. Malgré les récriminations de ceux-ci, en effet, leur situation d'ensemble par rapport aux autres agriculteurs est avantageuse, parfois à cause de l'état favorable du marché, ou, à défaut, du fait de l'aide gouvernementale.

En plus de cet aspect économique, le problème a des racines encore plus profondes. Un producteur qui, depuis l'acquisition de sa terre, cultive du blé a adopté un certain genre de vie qu'une diversification de sa production l'obligera peut-être à changer. En général, les producteurs de l'Ouest ne demeurent sur leurs terres que le temps de la moisson. Ils ont des maisons dans les villes avoisinant leurs terres, où ils se retirent l'hiver avec leurs familles. Ce sont plus des industriels que des paysans. Toute autre culture, qui les retiendrait plus longtemps sur leurs terres ou leur demanderait peut-être plus de travail n'est pas de nature à les attirer. Très peu de producteurs de l'Ouest, même marginaux et sous-marginaux sont prêts à ce changement, en dépit du fait que ce soit souvent la solution la plus logique.

Il ne faudrait pas conclure que la diversification dans l'Ouest soit chose impossible. Pour y arriver, on devra mettre du temps et de la patience. Dans l'élaboration d'un programme visant à ce but, il ne faut pas négliger les obstacles tant économiques que psychologiques. Et tant que le producteur de blé jouira d'un statut privilégié, les modifications seront difficiles à réaliser.

* * *

Outre ces interventions en faveur des producteurs de blé, le gouvernement s'immisça directement dans le commerce extérieur de cette céréale. Nous traiterons d'abord de l'accord du blé entre le Canada et l'Angleterre au cours des années 1946-1950, puis nous étudierons les modalités des deux accords internationaux du blé.

En vertu de l'Accord entre le Canada et l'Angleterre, les producteurs avaient l'assurance de recevoir un prix garanti de un dollar par boisseau jusqu'en 1950 et la Commission canadienne du Blé de pouvoir exporter durant cette période au moins 140 millions de boisseaux par année. Cet accord a directement coûté aux contribuables plus de 70 millions de dollars.

Dans l'industrie, il est très difficile de fixer un prix pour plusieurs années à l'avance. Combien plus difficile encore est la prévision d'un tel prix pour les produits agricoles, où tant de facteurs indépendants du producteur entrent en jeu. On peut

toujours prévoir la demande, mais il est quasi impossible d'évaluer l'offre d'avance. On a dit de cette entente que c'était la pire expérience jamais tentée pour un contrat à long terme.

Reconnaissant son erreur, le gouvernement voulut, par une subvention spéciale de 65 millions de dollars, dédommager les producteurs qui avaient réalisé au cours des années 1946 à 1950 des revenus inférieurs à ceux qu'ils auraient reçus si leur blé avait été vendu au prix du marché. Sur la base de ce dernier, certains ont évalué à plus de 300 millions de dollars les pertes encourues par les producteurs. Évaluation non réaliste cependant, car s'il n'y avait pas eu de contrat, les 160 millions ou 140 millions de boisseaux en cause auraient grossi l'offre mondiale, ce qui aurait probablement fait baisser le prix, mais probablement pas au niveau perçu en vertu de l'Accord.

Malgré leurs récriminations, les producteurs n'ont pas moins reçu 1.63 dollar par boisseau pour leur blé. Avec la subvention gouvernementale, la rémunération par boisseau s'établit à 1.83 dollar, soit une supériorité de 40 cents sur le prix en vigueur en 1944-45. Il faut aussi se rappeler que ce sont les producteurs eux-mêmes qui ont demandé la signature de ce contrat, vu les nombreux avantages qu'ils y voyaient alors. Il n'en reste pas moins que le gouvernement canadien aurait pu s'assurer une plus grande protection, en signant cette entente, en se réservant par exemple une plus grande marge pour fixer les prix.

Par ailleurs, les résultats tant espérés de l'Accord ne se sont réalisés qu'en partie. L'Angleterre s'est approvisionnée à bon compte et les producteurs ont reçu plus qu'un dollar par boisseau jusqu'en 1950. Cependant le Canada ne s'est pas assuré un marché plus étendu en Angleterre. Celle-ci a sans doute continué à acheter du blé canadien, comme elle le faisait auparavant, mais on constate une baisse depuis quelques années dans ses achats.

Dès la fin de l'entente avec l'Angleterre, le gouvernement canadien donna son adhésion comme exportateur à l'Accord international du Blé.

Parmi les avantages qu'ils trouvaient à cette entente, les pays adhérents espéraient stabiliser le marché mondial du blé et fixer un prix juste tant pour les pays importateurs que pour les pays exportateurs. Signalons une fois de plus toute la diffi-

culté d'obtenir un prix juste fixé à l'avance, même s'il varie, comme c'était le cas pour l'Accord, entre certaines limites[1]. Il est aussi très difficile de porter un jugement sur la justesse des prix maximum et minimum de l'Accord, vu la grande diversité dans les types de blé, la situation économique de chaque pays en particulier et les divergences dans les coûts de production des différentes régions productrices.

Néanmoins, les pays importateurs s'assurent ainsi un minimum d'approvisionnements à des prix fixes pour la durée du contrat. Quant au privilège des pays exportateurs, il consiste dans la disparition des chutes catastrophiques de prix et dans la garantie de débouchés pour une grande partie de leurs exportations. En somme l'un est immunisé contre les fluctuations à la hausse, l'autre contre les fluctuations à la baisse.

Toutefois, ces garanties ne vont pas sans exiger des sacrifices de la part des deux. Les importateurs, pour se prémunir contre les hausses de prix, perdent la possibilité de s'approvisionner à bas prix. Quant aux exportateurs, ils renoncent aux bénéfices que pourraient leur amener une hausse, pour s'assurer contre les baisses souvent paralysantes des prix du blé.

Malgré ces garanties, un tel Accord comporte de grands dangers. L'inconstance des récoltes fait varier le prix entre les limites fixées. Mais on peut craindre que les pays exportateurs tentent d'organiser leur production de façon à maintenir le prix à la limite maxima, raréfiant ainsi la denrée sur le marché.

La réaction des pays importateurs est tout autre. Jouissant d'un prix limité, ils peuvent profiter de la durée de l'Accord pour organiser et augmenter leur production de blé pour le plus grand avantage de leurs producteurs. Et quand il n'y a aucun contrôle de la production et des emblavures, cette politique s'en trouve facilitée.

Il faut dire aussi que les bases de l'Accord ne sont pas inébranlables. Seul le bon vouloir des membres maintient l'intégrité de l'entente. Il est évident que les remontrances du Conseil international du Blé ne peuvent contraindre un pays à remplir ses engagements. Seule la crainte de voir son prestige atteint aux yeux

1. Voir *L'Actualité Économique* de janvier-mars 1955, Guy Brisebois, «La mise en vente du blé canadien», p. 667.

des autres pays peut l'arrêter. Car, la situation internationale de nos jours est tellement tendue que le recours à la force ne pourrait que provoquer une occasion de guerre. L'inégale puissance des pays adhérents peut aussi être cause de limites injustes. Sous les pressions de certains pays, les autres peuvent se voir contraints à accepter des conditions qui les défavorisent.

Enfin, l'instabilité du coût de la vie constitue un des arguments les plus forts contre l'Accord. La valeur de la monnaie est susceptible de changer alors que les prix fixés lors de la signature de l'entente restent toujours en vigueur. Les producteurs risquent de subir les effets défavorables d'une augmentation du coût de la vie dans leur pays au cours de cette période.

Outre les difficultés inhérentes à l'Accord, mentionnons un facteur étranger à celui-ci, mais qui, néanmoins peut exercer son influence. Les pays producteurs non adhérents peuvent augmenter leurs ventes sur le marché mondial et tenter de rendre l'Accord inefficace ou tout au moins d'entraver sa réalisation en livrant une concurrence acharnée aux pays exportateurs qui en font partie. Il peut résulter de cette situation une forte et désastreuse accumulation des stocks de blé chez les pays exportateurs.

Il est de plus évident qu'une entente d'une telle envergure a amené la majorité des gouvernements à intervenir dans le commerce du blé. Ce changement risque d'accroître le fardeau des contribuables quand les producteurs, se trouvant lésés, demandent à leur gouvernement de compenser pour les pertes que l'Accord leur fait subir.

En nous basant sur les résultats du premier Accord, il est difficile de dire lequel des deux groupes, exportateurs ou importateurs, a été le plus favorisé. Les importateurs récriminent contre les exportateurs et ces derniers relancent la pierre à leurs clients. Néanmoins, tous se sont réconciliés pour le renouvellement du pacte en 1953. Cependant, il est permis de croire que l'avantage des exportateurs a été plus marqué que celui des importateurs, car malgré l'accumulation croissante des stocks de blé chez les premiers, les prix se sont maintenus dans les environs de la limite maxima de l'Accord. Sans ce frein, peut-être aurions-nous assisté à une formidable chute du prix mondial du blé.

Les conséquences plus ou moins heureuses de l'Accord nous laissent perplexes, mais il reste indéniable que dans certaines circonstances, cette formule demeure la solution la plus souhaitable. En temps normal, ses effets sont peut-être moins probants. Les résultats du nouvel Accord international du Blé et l'expérience de l'Angleterre nous fourniront probablement des bases plus précises d'appréciation.

Outre la participation du gouvernement canadien dans le domaine de la production du blé et l'organisation du commerce extérieur, mentionnons enfin son intervention sur le marché intérieur.

La mesure la plus importante de son programme et celle qui a joué le plus grand rôle fut le versement d'une subvention aux minoteries et aux boulangeries. Pour obvier au plafonnement du prix de la farine et du pain, durant la période couvrant les années 1942 à 1949, il accorda une aide financière aux meuniers afin de maintenir à un niveau normal la production de la farine nécessaire aux besoins domestiques, en dépit de la hausse continuelle du prix du blé. L'écart entre le prix de vente de la farine et le prix moyen du blé constituait la base des subventions. Celles-ci varièrent de 5 à 54 cents le boisseau[1].

Il est malheureux que nous ne disposions pas des données nécessaires qui nous permettraient de trouver si la part versée par les contribuables pour constituer ces subventions excéda l'augmentation du prix qu'ils auraient été amenés à payer à l'achat de ces denrées, s'il n'y avait pas eu de plafonnement.

* * *

Après avoir étudié les divers aspects de la politique gouvernementale en matière de blé, jetons un regard sur le commerce extérieur du blé canadien pour constater quels problèmes posent nos débouchés à l'étranger.

C'est l'Angleterre qui a toujours joué le rôle prépondérant dans notre commerce extérieur. Nous constatons trois phases dans nos relations commerciales avec ce pays comme l'indique

1. F.-W. Hillhouse et F.-M. Schrader, *Écart entre les prix à la production et les prix à la consommation de quelques produits agricoles canadiens, 1935-49*, septembre 1950, ministère de l'Agriculture, Ottawa; *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les prix*, Tome III, 1949, page 310.

le tableau ci-joint. De 1900 à 1920, favorisés par la politique préférentielle que le Canada lui avait consentie[1], l'Angleterre accrut ses importations canadiennes de blé et de farine proportionnellement à l'augmentation de notre production. Au cours de ces années, elle accapara près de 80 p.c. de nos exportations. Dans la deuxième phase, soit de 1921 à 1943, elle ne prit que 69 p.c. de nos expéditions. Depuis 1943, elle a tendance à restreindre ses achats de blé canadien. Sa part est passée de 69 à 46 p.c. Notons aussi que l'Angleterre a longtemps absorbé plus des deux tiers de nos exportations de farine, alors qu'actuellement elle n'en prend que le tiers.

L'importance d'un tel marché n'a pas été sans influencer les vues du gouvernement fédéral sur le commerce du blé. De fait, Ottawa s'introduisit dans le commerce du blé canadien à la suite de l'entrée en activité de la Commission mixte des Vivres et de l'Alimentation, en Angleterre en 1916. En 1943, la fermeture de la Bourse de Winnipeg coïncida avec le retour de la Commission britannique sur le marché anglais.

Tableau III

Pourcentage des exportations canadiennes de blé vers le Royaume-Uni, 1900-1953

Année civile	Export.	Année civile	Export.	Année fiscale	Export.	Année fiscale	Export.
1900	89	1914	86	1925-26	72	1939-40	70
1901	82	1915	41	1926-27	73	1940-41	87
1902	91	1916	74	1927-28	70	1941-42	71
1903	86	1917	82	1928-29	59	1942-43	73
1904	86	1918	87	1929-30	67	1943-44	31
1905	63	1919	34	1930-31	59	1944-45	43
1906	85	1920	77	1931-32	57	1945-46	44
1907	89	Année		1932-33	65	1946-47	77
1908	93	fiscale		1933-34	67	1947-48	91
1909	89	1920-21	25	1934-35	72	1948-49	70
1910	87	1921-22	71	1935-36	70	1949-50	61
1911	88	1922-23	76	1936-37	70	1950-51	42
1912	87	1923-24	69	1937-38	72	1951-52	35
1913	80	1924-25	79	1938-39	55	1952-53	32

1. En 1898, le gouvernement canadien concéda à l'Angleterre une réduction de 25 p.c. sur les tarifs douaniers. En juillet 1900, il haussa ce privilège à 33 1/3 p.c. (Farley & Lamarche, *Histoire du Canada*, Librairie des Clers St-Viateur, 1945, page 415).

Graphique II

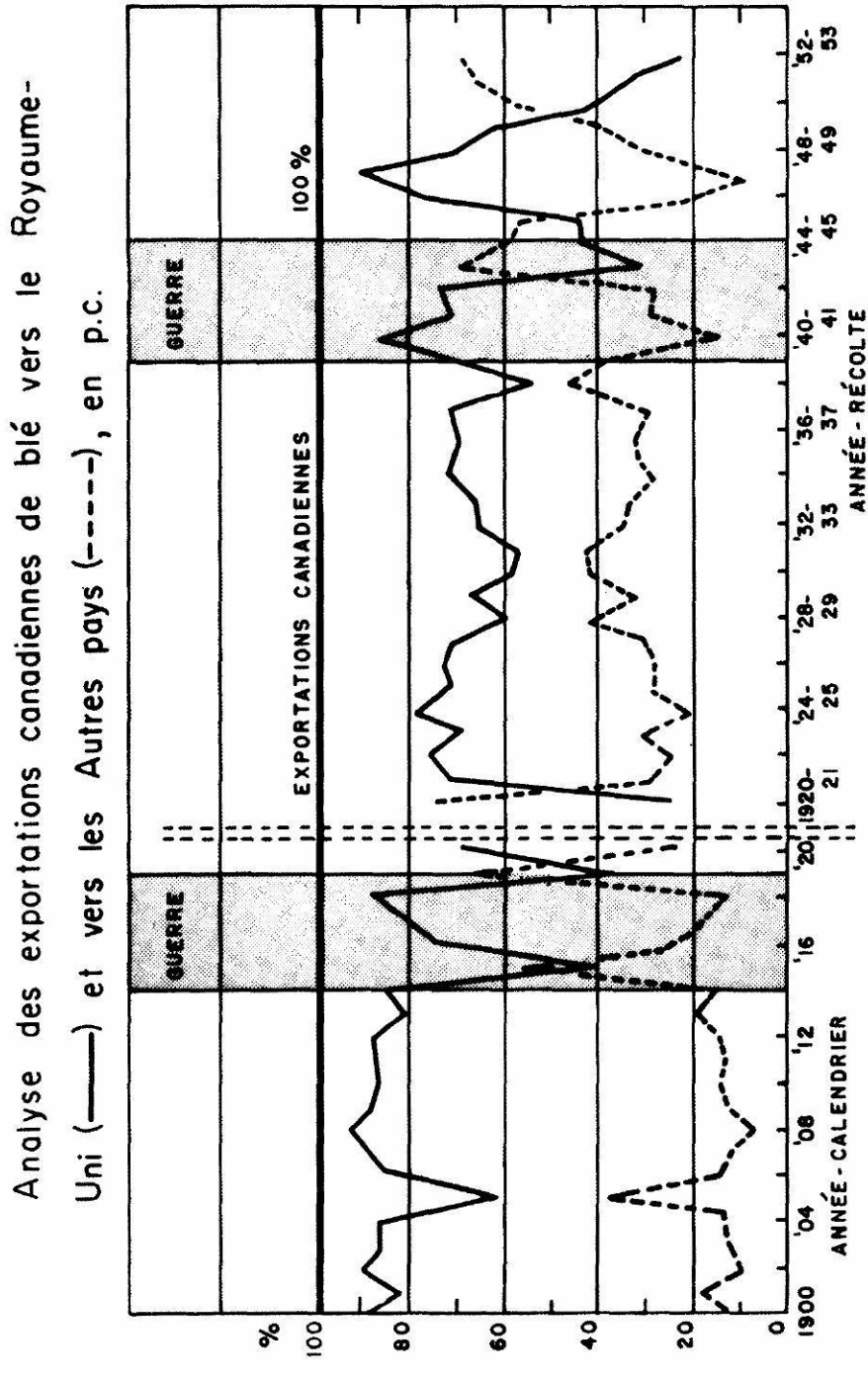

Par la suite, l'Angleterre passa des contrats annuels avec le Canada pour subvenir à ses besoins minima de blé et de farine. En 1946, elle s'assura, à son plus grand avantage, les services du Canada jusqu'en 1950. Même pendant la durée du premier Accord international du Blé, elle continua à s'approvisionner au Canada. En août 1953, en refusant son adhésion à l'Accord international, elle posa un geste qui suscita de grands problèmes aux producteurs canadiens. Car depuis cette date, les achats de l'Angleterre ont beaucoup diminué. En 1954, par exemple, les importateurs anglais ont acheté 35 p.c. de moins qu'en 1953. Tout semble indiquer qu'avec le retour du marché libre du blé en Angleterre, les achats britanniques de blé canadien seront moins considérables qu'au cours des dernières années. Vu le retrait de leur pays de l'Accord international, les importateurs anglais devront verser les prix de la Classe II pour tous leurs achats de blé, les prix de la Classe I étant ceux de l'Accord. Comme le prix de cette classe a toujours été plus élevé que celui de la Classe I, nous pouvons présager un déclin très prononcé du volume de nos expéditions à l'Angleterre. La tendance actuelle cependant est à l'égalisation du prix dans les deux classes.

Le gouvernement britannique a donné plusieurs raisons pour justifier sa non-participation à l'Accord. Trois motifs retiennent notre attention. D'abord par cette manœuvre l'Angleterre veut faire disparaître l'Accord international du Blé, qu'elle accuse d'être un facteur responsable des prix élevés de cette céréale. C'est aussi une réaction contre la politique extérieure de crédits des États-Unis et leur politique intérieure de prix de soutien. Il est certain que ces politiques interviennent pour une bonne part dans la fixation du prix élevé du blé américain[1]. Enfin, la pénurie de dollars américains et canadiens nécessaires à l'acquittement de ses obligations incita l'Angleterre à prendre cette attitude.

Devant l'obstination des pays exportateurs à ne pas baisser le prix maximum de 2.05 à 2.00 dollars, elle se retira des pourparlers, prétendant qu'elle pouvait s'approvisionner à meilleur compte, en dehors de l'Accord. L'Angleterre étant le principal importateur, elle a toujours usé de son influence pour obtenir

1. *The Economist*, Londres, 2 mai 1953, page 314.

des prix de faveur. À maintes reprises, elle essaya de signer des contrats avec le Canada pour l'obtention de prix inférieurs à ceux du marché, souvent cependant sans succès. On a vu que c'est de 1946 à 1950 que la situation lui a été le plus favorable sous ce rapport. Le volume de ses importations du Canada varie selon que celui-ci la favorise ou non: c'est ainsi que de 1925 à 1935, elle diminua ses achats de blé canadien, vu la hausse de ce dernier. En août 1953, elle demande même des soumissions au gouvernement russe pour l'achat de 23 millions de boisseaux de blé.

Par ailleurs, depuis quelques années, elle essaie d'allier à sa politique extérieure un programme de production de blé qui lui permettra de diminuer sa dépendance vis-à-vis les autres pays. Grâce à une augmentation de sa production de 1949 à 1951, elle a pu restreindre ses importations de façon appréciable. De 1934-38 à 1948-51, ces dernières ont passé de 187 à 153 millions de boisseaux alors que la production a grimpé de 64 à 89 millions de boisseaux.

Malgré les avantages que peuvent comporter pour les producteurs les achats d'un gros client, il reste qu'une telle clientèle est aléatoire. Si ce dernier, pour des raisons politiques ou commerciales, cesse sa demande, le commerce du pays fournisseur risque de péricliter. Un tel marché constitue un grave danger pour un pays comme le Canada, où le sort des producteurs de blé et de toute une région économique est conditionné par le marché extérieur. Heureusement, le rôle croissant qu'ont pris les autres pays importateurs depuis la guerre nous permet de parer à l'instabilité du marché anglais. Leur part est passée de 29.5 p.c. de 1935 à 1943 à 54 p.c. de 1943 à 1953. Il serait avantageux de conserver cette part de 50 p.c. dans les envois vers les autres pays, car cela permettrait au Canada de s'émanciper des caprices de l'Angleterre.

Il est remarquable que, depuis la signature de l'Accord international de 1949, les importations des autres pays soient à la hausse. La demande accrue des États-Unis, au cours des premières années de la guerre, contribua à rehausser nos exportations. En 1943-44, ils achetèrent 160 millions de boisseaux et en 1944-45, 42 millions. Le relèvement de leur production depuis 1945, cependant, occasionna une baisse dans leurs importations canadien-

nes, qui fluctuent considérablement depuis cette époque. Nos expéditions vers la France furent plus restreintes durant les dernières années, mais elles demeurent bonnes. Par contre, l'Italie et l'Allemagne de l'Ouest manifestent une participation plus grande. La Belgique et les Pays-Bas maintiennent leurs achats au niveau d'avant-guerre. Quant à nos envois volumineux vers le Japon, ils atténuèrent les effets de la cessation des achats de la Chine et de la diminution des importations de l'Égypte et du Portugal. Enfin, la venue de l'Inde au nombre de nos clients nous laisse prévoir un débouché fructueux de ce côté. Le tableau qui suit résume l'évolution de nos débouchés depuis un certain nombre d'années.

Tableau IV

Exportations de blé vers les pays autres que le Royaume-Uni, périodes caractéristiques

(en millions de boisseaux)

Années terminées en	moyennes annuelles						Année	
	1921-25	1931-35	1941-43	1944-46	1947-49	1950-51	1952	1953
Total	65.0	70.4	83.3	168.0	34.0	87.0	196.0	227.0
Belgique	8.2	13.5	—	8.5	5.8	13.4	15.4	20.8
France	3.9	12.0	—	4.8	—	—	6.7	1.2
Allemagne	2.4	5.4	—	—	—	—	15.7	24.1
Italie	11.7	3.9	—	3.6	7.5	6.5	10 9	13.4
Japon	3.3	5.2	—	—	—	8.2	16.4	13.9
Pays-Bas	4.8	10.3	—	8.9	3.4	1.1	11.9	15.5
États-Unis	20.5	4.0	14.8	73.0	2.3	16.8	38.6	22.8
Chine	2.8	5.5	1.0	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	5.5	7.3	7.6	10.5
Indes	—	—	—	—	5.6	5.7	18.1	14.0

Un facteur important qui nuit à nos exportations est l'insuffisance de dollars canadiens, soulignée précédemment. Elle ne se fait pas sentir seulement en Angleterre. Vu l'inconvertibilité de la livre sterling, plusieurs pays d'Europe ont à faire face à cet épineux problème, entre autres tous les pays de la zone sterling. Ces pays mettent en commun leurs réserves de devises étrangères et retirent ce dont ils ont besoin du pool central, siégeant à Londres. À cause de l'apport des capitaux anglais dans le développement de leur économie, ils ont jugé utile de garder leurs soldes au Royaume-Uni et de payer à même ces soldes les dettes contractées envers les autres pays.

L'épuisement rapide des devises canadiennes et américaines a amené partout une politique de restriction à l'importation pour réduire à l'essentiel les achats dans la zone du dollar. Et à plusieurs reprises, ce sont les dons du Canada et des États-Unis qui ont sauvé la situation économique des pays du bloc sterling et de plusieurs autres pays à devises étrangères.

Actuellement plusieurs pays accroîtraient leurs achats de blé canadien, si leurs disponibilités monétaires étaient plus abondantes. Comme le Canada désire être acquitté en dollars, ces derniers doivent se contenter d'exprimer leurs désirs et attendre une amélioration de leur situation économique. Cette amélioration est entravée par le peu d'importations des États-Unis et du Canada de l'extérieur du continent nord-américain. Ces deux pays ayant des économies très complémentaires et étant fortement industrialisées, suffisent pour une bonne part à leurs besoins. Toutefois, il reste que le Canada aurait parfois avantage à importer les matières nécessaires à son industrie des pays en quête de dollars plutôt que d'acheter ces marchandises des États-Unis. Cette opération permettrait aux pays déficitaires de se constituer une réserve de dollars avec lesquels ils pourraient en retour s'approvisionner en produits canadiens. Par ailleurs, une réduction des barrières tarifaires du Canada ajouterait beaucoup à l'efficacité de cette politique.

Devant leurs difficultés monétaires, plusieurs pays importateurs ont cherché à accroître leur production de blé: c'est même devenu une tendance générale, comme on le remarquera dans le tableau ci-joint. En agissant ainsi, ils visent à acquérir une certaine indépendance économique et à organiser leur agriculture pour suffire à leurs besoins en temps normal et surtout en temps de guerre. Les pays qui, de plus en plus, adhèrent à la consommation du pain y trouvent un avantage pécuniaire parfois très marqué.

Paradoxalement, les pays exportateurs, qui auraient dû restreindre leur production, suivirent le même élan. Aussi la production mondiale atteint-elle de nos jours près de 5 milliards de boisseaux, soit une augmentation de 1.5 milliard par rapport à 1929.

En dépit de cet énorme accroissement, le commerce international du blé a pris encore plus d'importance. Les expéditions

Tableau V

Évolution de la production de blé dans quelques pays[1]

(millions de tonnes métriques)

	Moyenne 1934-38	Moyenne 1948-50	1952
Europe	42.4	40.0	44.1
Asie	43.5	42.8	46.2
Afrique	3.8	4.1	4.8
Océanie	4.4	5.5	5.4
Italie	7.3	7.0	7.9
Turquie	3.8	3.8	6.6
France	8.1	7.8	8.4
Japon	1.3	1.3	1.5
Angleterre	1.7	2.4	2.3

totales des 4 grands pays exportateurs se chiffrèrent annuellement par plus de 680 millions de boisseaux de 1948 à 1951, comparativement à 480 millions de 1934 à 1938. Ce sont les expéditions des États-Unis qui ont contribué le plus à ce changement: le volume de leurs exportations s'est accru de 200 millions de boisseaux. Quant à la hausse des exportations canadiennes, elle compensa la baisse subie par l'Argentine.

La politique d'aide et de crédits illimités des États-Unis à l'égard de certains pays a largement contribué à faciliter les exportations américaines depuis la fin des hostilités, de même que l'augmentation de leur production qui, sous l'influence de la politique de prix de soutien, a passé de 824 millions en 1934-38 à 1,155 millions de boisseaux en 1945-51.

Le Canada, après avoir si longtemps dominé le commerce mondial du blé, doit donc subir maintenant la forte concurrence des États-Unis. Dans l'élaboration de toute politique de vente, on devra à l'avenir surveiller l'attitude de nos voisins. Ces derniers, avec leurs énormes réserves de blé, font planer actuellement une certaine crainte sur les pays exportateurs. Il leur suffirait de distribuer leurs excédents ou de les vendre à bas prix sur le marché mondial pour déséquilibrer le marché de leurs concurrents. Mais nous ne croyons pas que ce soit dans l'intérêt des États-Unis d'agir de la sorte et ils risquent d'encourir des représailles.

1. F.A.O., *Annuaire des statistiques agricoles et alimentaires, Production 1953*, Rome 1954.

Est-ce à dire que le marché canadien soit dans une impasse? Nous ne le croyons pas. En nous référant à quelques données statistiques, nous constatons que nos besoins intérieurs et nos exportations de blé et de farine se trouvent dans les mêmes proportions par rapport à notre production depuis 1928[1]:

	Production		Besoins intérieurs		Exportations	
	millions de boisseaux	p.c.	millions de boisseaux	p.c.	millions de boisseaux	p.c.
1928-29 à 1938-39	309	100	100	35.4	199	64.6
1944-45 à 1952-53	435	100	151	35.0	284	65.0

L'augmentation des besoins intérieurs, au cours de la dernière période, s'explique par l'utilisation plus grande du blé dans l'alimentation des animaux. Ces besoins se sont accrus de 35 p.c. alors que la population n'a augmenté que de 23 p.c. Quant aux exportations, on a vu que c'est la sous-alimentation et la désorganisation des pays européens par la guerre qui expliquent leur hausse.

Le problème qui, récemment, a fait craindre pour l'avenir de notre blé, c'est celui des surplus, qui se sont accumulés au cours des dernières années à une cadence accélérée. La récolte exceptionnellement élevée de 1953 avait porté les approvisionnements totaux pour l'année-récolte 1953-54 à près d'un milliard de boisseaux, ce qui laissait au début de l'année-récolte 1954-55 (1er août 1954) un report énorme de 583 millions de boisseaux. La mauvaise récolte de 1954 cependant, largement inférieure aux débouchés normaux d'une année, a permis de rétablir un peu la situation. En effet, le 1er juin de cette année, le report était inférieur à celui de la même date l'an dernier de plus de 100 millions de boisseaux.

Plusieurs solutions ont été suggérées pour l'abaissement de nos surplus; mentionnons celle de la réduction du prix de vente de notre blé à l'exportation. M. MacFarlane, après avoir étudié

1. Nous avons tenu compte de l'effet des surplus dans le calcul de ces données.

cette possibilité, conclut que ce moyen est à rejeter[1]. La majorité de nos clients, dit-il, n'achèteraient pas plus de blé à un prix réduit. Ils règlent leurs achats d'après leurs récoltes. Ils achètent selon leurs besoins, ce qui est très logique. D'ailleurs, il justifie son assertion en donnant les résultats d'une étude qu'il a faite: de 1922 à 1939, il a trouvé qu'une réduction du prix de 1 p.c. n'a amené qu'une augmentation des ventes de quatre dixièmes de 1 p.c. Ce moyen, loin de résoudre le problème, le compliquerait encore plus, car les fermiers, même s'ils vendaient plus de blé, recevraient un revenu global moindre qu'actuellement.

La solution la plus désirable aux problèmes actuels de l'entreposage et de l'écoulement de notre blé repose sur l'acquisition de nouveaux clients et sur l'exploitation plus poussée des débouchés actuels. Grâce à l'Accord international en vigueur actuellement, le Canada reste assuré, jusqu'en 1956, de vendre annuellement 163 millions de boisseaux de blé. De plus, la hausse prononcée des importations consenties par les pays signataires donne espoir que le Canada pourra peut-être connaître un plus grand marché, d'ici quelques années. D'ailleurs, outre les ventes assurées jusqu'en 1956, le Canada pourra peut-être réussir à satisfaire une partie des demandes supplémentaires excédant les quotes-parts des pays adhérant à l'Accord.

Au total, le volume des exportations canadiennes de blé et de farine depuis août 1954 jusqu'à mai 1955 est resté sensiblement le même qu'au cours de la période correspondante de l'année 1953-54.

Parmi les débouchés qu'il nous faut chercher à exploiter le plus, on remarque le Japon. On note que le blé canadien est de plus en plus en faveur auprès des Japonais, ce qui explique l'augmentation des importations nippones depuis quelques années. Toutefois, les achats de ce pays sont conditionnés par ses approvisionnements en dollars.

La participation du Canada au Plan Colombo est une autre occasion d'aider à résoudre son problème du blé. Ce plan, destiné à aider au développement économique des trois dominions indépendants, l'Inde, le Pakistan et le Ceylan et de quelques colonies, telles Singapour, la Malaisie, Bornéo, la Birmanie et l'Indochine vise à long terme à fournir l'aide technique et les capitaux néces-

1. « Agriculture 1954: Still $2.5 billions in the Till. » *Financial Post*, 13 novembre 1954.

saires à la réorganisation économique de l'Asie du Sud-Est. Mais en outre, il se révélait urgent de résoudre le problème de sous-alimentation de ces populations. La guerre et les désordres atmosphériques avaient raréfié les approvisionnements de riz chez plusieurs pays producteurs, surtout en Birmanie. D'où le recours au blé venant de l'extérieur. Mais la difficulté d'apporter une solution à la sous-alimentation venait du fait que l'alimentation de ces pays est basée uniquement sur le riz. Les sols de ce continent tout autant que la température favorisent cette culture et la tradition et les convictions religieuses de ces paysans ont donné à cette denrée un caractère sacré. De plus, l'absence de transports organisés rend très difficile pour les habitants des centres éloignés l'adoption du blé comme aliment de base, ou même comme remède temporaire à leurs maux.

Il ne faut pas non plus se contenter de leur donner du blé; il faut les habituer à ce produit. L'impossibilité de pratiquer cette culture sur la majorité des terres de ce continent retarde cette adoption. Si pour obvier à cet obstacle, on cherche à leur vendre du blé, le prix de ce dernier doit être inférieur à celui du riz; à prix égal, ils n'hésiteront pas à choisir leur mets traditionnel.

Même si les obstacles sont difficiles à surmonter, de nombreux indices nous permettent d'espérer une augmentation de la demande du blé chez les Asiatiques. Les 10 millions de dollars de crédits consentis au Pakistan, en 1953, en vertu du Plan Colombo pour l'achat de blé canadien produiront peut-être des effets favorables. Les progrès de la production du blé dans l'Inde et au Pakistan de même que l'accroissement de leurs importations laissent présager le développement peut-être prochain d'un important débouché pour les pays exportateurs.

Seule une politique active du Canada pourra accroître nos débouchés, tant ceux de l'Asie que ceux de l'Europe, et il est tout à fait dangereux de croire que des circonstances exceptionnelles, telles une guerre, une série de mauvaises récoltes ou le retrait de nos concurrents viendront toujours résoudre nos difficultés.

* * *

En conclusion, même si les producteurs de l'Ouest ont failli à plusieurs reprises compromettre l'équilibre de notre économie

nationale, il ne faudrait pas conclure que la production du blé canadien soit indésirable. Tout dans l'Ouest, la fertilité du sol, l'étendue des plaines, les conditions climatiques, favorise cette culture. Une exploitation rationnelle des terres de la Prairie redonnera au blé son prestige et son importance d'antan.

Notre organisation technique de la vente du blé ne pose pas de problème. Notre système a démontré son efficacité. Par contre, le marché monopolisé en permanence semble porter préjudice aux intérêts de tous les contribuables. Il appert que le marché libre est la formule la plus désirable pour l'écoulement de notre production. L'association demeure aussi pour le producteur le meilleur moyen de s'assurer contre toutes les éventualités défavorables que peut connaître le commerce du blé.

Le retour au marché libre ne se fera pas évidemment sans sacrifice. L'Est a fait sa grande part. Ne serait-il pas juste que les producteurs de l'Ouest prennent maintenant leurs responsabilités?

Toutefois, on ne peut préconiser le retour immédiat au marché libre, vu la situation internationale du blé trop tendue et la concurrence trop vive entre les pays exportateurs. Cependant, la politique du gouvernement devrait tendre à cette fin.

Pour amenuiser nos surplus, la Commission Canadienne du Blé devrait, dès maintenant, chercher à éliminer les producteurs sous-marginaux. Il est évident que la situation actuelle exige une diversification des cultures. Il faut rajuster notre production à nos possibilités de vente. Une politique commerciale active sur les marchés extérieurs ajouterait beaucoup à l'efficacité de cette politique nationale. Ces mesures permettraient de stabiliser l'économie de la Prairie et de la rendre moins vulnérable aux fluctuations du marché du blé.

Guy BRISEBOIS,
licencié en sciences commerciales (Montréal).